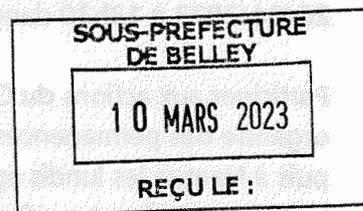


DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2023

• PRINCIPALES DEPENSES :

- Résidence Autonomie « les Nivéoles »
- Cadeaux de fin d'année
- Repas de fin d'année
- Chèques services
- Cartes anniversaires
- Paiements des obsèques des indigents jusqu'à présent imputés sur le budget du CCAS. Vu en réunion de préparation des budgets avec Mr le Maire, Président de droit du CCAS Mr Philippe EMIN, Mme Nicole ROSIER Adjointe au Maire et Mme Karine LIEVIN Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS : le CCAS ne percevant plus le montant des concessions des cimetières, les frais d'obsèques des indigents seront imputés sur le Budget Général de la commune.



• PRINCIPALES RECETTES :

- Loyers des logements des Nivéoles (sur 20 logements : 16 occupés (1 entrées en 2022 + 1 départ en EHPAD). Une visite est à organisée pour une éventuelle entrée.
- Subvention communale

• DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

➤ Résidence autonomie les « Nivéoles » (personnes de plus de 60 ans)

1- Favoriser des actions de prévention, d'informations

➤ Demande d'ateliers dans le cadre du forfait autonomie (financement départemental) :

Les dossiers sont à déposer avant le 1 février 2023. Pour cette année, nous n'avons pas sollicité ce financement car nous avons un reliquat à écouler de l'année 2022.

En 2022-2023 (14/10/2022 au 6/01/2023), 8 ateliers de deux heures : « arom évasion, bien être », « création manuelle », « maison à jouer ». Animés par l'ADAPA (6 ateliers collectifs et 2 ateliers individuels) pour un montant de 2 065€ (reste à utiliser 405€ puisque le département avait versé la somme de 2 287€, avec un reliquat de 184€).

Ces ateliers se sont déroulés selon le programme suivant :

- conception d'une trousse de base (roll on personnalisé pour apaiser corps et esprit)
- mémoire sensorielle (fabrication stick inhalateur)
- pyramide olfactive (fabrication parfum relaxant personnalisé)
- toucher sensorialité (création huile parfumée)
- deux séances individuelles de toucher détente (mains, pieds, crâne)
- fabrication objet écolo
- maison à jouer, jeux de société en équipe

Un livret de ces ateliers a été réalisé par l'animatrice Mme OLIER puis remis à chaque résidents participants (photographies).

➤ Renforcer les partenariats entre la Maison France Service de Plateau d'Hauteville, le CLIC et les conseillers numériques.

- Renforcer le lien avec la Maison France Service qui accompagne les usagers dans leurs démarches administratives. Une rencontre est prévue entre Karine LIEVIN (vice-présidente du CCAS) et les

quatre pôles caritatives (Restos du cœur, Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique) le **26/04/2023 à 13h30** dans les locaux de la Maison France Services.

- Participer aux actions du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). A savoir que le CLIC organise des permanences les mercredis matin sur RDV à la Maison France Service de la commune puis à Nantua les lundis après-midi (sur RDV) et à Izernore les mardis matin (sur RDV).

Le CLIC est présent sur Oyonnax du lundi au vendredi (sauf le mercredi). Joignable sur le numéro de téléphone unique au 04 74 12 14 21.

Une rencontre est prévue entre le CCAS et le CLIC le **07/03/2023 à 10h**. La coordinatrice souhaite rencontrer le CCAS en vue de l'organisation « de la semaine bleue » qui se déroulerait sur notre commune.

Les origines de la Semaine Bleue : C'est en 1977 que le nom « Semaine Bleue » a été choisi pour qualifier la « Semaine nationale des retraités et personnes âgées », avec pour slogan « 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire ».

La Semaine Bleue aura lieu du 2 au 8 octobre 2023, 72 ans d'histoire dédiées à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale, la Semaine Bleue 2023 souhaite s'engager en proposant aux milliers de personnes qui se mobiliseront quelques repères pour l'organisation de leurs actions dans les territoires.

- Propositions d'intervention en cours collectifs ou individuels du conseiller numérique d'HBA M. Patrice TERGNY au Centre social et culturel de Plateau d'Hauteville (les lundis, mercredis et vendredis après-midi puis les jeudis matin) et des sessions fin février puis mai dans les mairies d'Aranc, Champdor, Cormaranche en Bugey et Vieu d'Izenave. Notre territoire est partagé entre cinq conseillers numériques. Madame Karine LIEVIN s'engage à informer les personnes de la commune par le biais d'articles publiés dans le bulletin municipal « zen 'altitude » ainsi que des flyers à disposition dans les mairies.
- Rencontre avec Mme Lucie GAUTIER, Responsable du Centre Départemental de la Solidarité de Nantua le **14/03/2023 à 10h** afin d'évoquer les missions respectives.

2- Favoriser du lien entre les résidents des « Nivéoles » à Hauteville-Lompnes, « d'Henri Dunant », de la résidence « Haissor » de Cormaranche-en-Bugey et les écoles primaires en aide avec le Conseil Municipal Jeune. Lors du repas des aînés, les jeunes élus ont participé au service lors de l'apéritif. Cette attention a été appréciée par les aînés.

3- Favoriser les entrées dans les résidences :

À Hauteville-Lompnes : la résidence autonomie « les Nivéoles », est une gestion communale par le biais du CCAS. A ce jour, sur les 20 logements, 16 sont occupés.

À Cormaranche-en-Bugey pour rappel, la résidence « Pré la Belle » Haissor n'est pas une résidence autonomie, mais une résidence sénior. A ce jour sur 12 logements, 4 sont en vacances (1 décès, 3 départs en EHPAD). Ce n'est pas une gestion communale, les résidents sont locataires SEMCODA mais la commune a un droit de regard sur les dossiers de demande d'admission et sur une des salles qui est communale. Une convention est signée entre la commune, l'ADAPA et Semcoda.

Informez la population (presse locale, bulletin municipale) et les assistantes sociales du secteur des disponibilités des logements.

4- Réactualiser les tarifs des loyers :

Le montant du loyer révisé automatiquement chaque année conformément à la loi n° 94-624 du 21 juillet 1994 relative à l'habitat en fonction de la variation moyenne sur 4 trimestres de l'indice national mesurant le coût de la construction par rapport à celle des 4 trimestres de l'année précédente. Cet indice des loyers est soumis par le trésor public.

- A ce jour les tarifs pour l'année 2023 sont :
 - Appt 0 : T2 / 55m² : 590,05€ (2022 : 569,55€)
 - Appt 1 : T2 / 49.5m² : 600,68€ (2022 : 579,81€)
 - Appt 2.3.4.5.6.7.8.9.10.11.12.13.14 : T1 / 30m² : 489,05€ (2022 : 472,06€)
 - Appt 11.12.13.14 bis : T1 / 25m² : 372,11€ (2022 : 359,18€)
 - Appt 15 : T2 / 53m² : 579,43€ (2022 : 559,30€)
- Garages : 43,38€ (2022 : 41,87€) 8 garages dont 4 occupés
- L'entretien du bâtiment devient difficile. Les employés communaux sont régulièrement sollicités pour des interventions à la demande des résidents.

➤ Colis de fin d'année pour les aînés de plus de 75 ans

Décision d'uniformiser les pratiques sur les 4 communes, soit la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE

- Effectif 2022 : 533 aînés de plus de 75 ans (dont 35 en EHPAD)
 - 486 colis de produits régionaux, d'une valeur de 20€ (9 720€)
 - 35 colis pharmacie pour les EHPAD (696,50€)
- Effectif 2023 : 519 aînés de plus de 75 ans ET 35 en EHPAD soit 554 aînés
- Des permanences mises en place les jeudis du mois de janvier pour la distribution des colis pour les personnes demeurant à Hauteville Lompnes. Les membres du CCAS des communes déléguées ont distribués les colis aux aînés.
- Difficultés rencontrées ?

M. Gilbert LEMOINE a remis en main propre, les aînés préfèrent ces produits locaux aux chèques cadeaux.

Mme Karine LIEVIN fait lecture des retours de courriers des aînés, pour la grande majorité des retours positifs en faveurs des actions menées par le CCAS.

Mmes Michèle ESPADE, Nicole FERRO et Nadine BUTZER ont eu un très bon accueil lors de leur distribution.

- Refus de certains aînés pour de multiples raisons

Mme Solange DOMINGUEZ propose de faire un mot dans la lettre Zen Altitude en rappelant le rôle du CCAS, qu'il est impossible de prendre une ligne du budget du ccas pour le réaffecter à une ligne du budget communal et que le but est de faire plaisir, si certaines personnes n'en souhaitent pas, qu'elle se manifeste avant les commandes.

- Quelle décision pour 2023 ?

Demander des propositions de colis aux différentes entreprises de la commune.

➤ Réorganiser le repas des aînés de PLATEAU D'HAUTEVILLE

- L'année dernière le repas a eu lieu de 5 novembre, 160 personnes étaient inscrites. 757 invitations ont été distribuées en main propre dans les communes déléguées (Cormaranche en Bugey, Thézillieu et Hostiaz) et en partie sur Hauteville-Lompnes. Les restantes ont été envoyées par voie postale.
- Financement du repas de 2022 :

- 3 132,60€ (repas par Hauteville traiteur, Mr LEGENDRE Gaëtan avec pour menu une tourte forestière, salade huile de noix, un filet mignon en croute avec purée de panais, clafoutis tomate fenouil, une assiette de fromages comté, bleu, tome et pour finir une tarte aux pommes crème d'amande)
 - Boissons : 435,34€
 - Animation : 320€
 - Décorations tables : 67,84€
- Soit un total de 3 955,78€

Faire un courrier de remerciement à Mr LEGENDRE Gaëtan pour l'aide au service lors du repas (puisque'il était présent avec l'un de ses employés).

- **Proposition pour 2023 :**

- La Date : **samedi 09 décembre 2023**

Mme Solange DOMINGUEZ suggère l'idée de faire des affiches pour rappeler aux aînés la date du repas. A afficher chez les commerçants locaux.

- Le lieu : à la SDF d'Hauteville
- Demander des devis pour le menu à tous les restaurateurs
- L'animation : Karaoké ? danse ? chanson ? Musique ?

Demander des devis à différents animateurs : Charly d'Aranc – Batisson – Musicole – Inès et Franck (XTO8) – Casino – voir les propositions des mails

➤ **Chèques services à destination des plus démunis, personnes en difficulté.**

- A chaque début d'année, les personnes doivent remplir un questionnaire et le remettre au CCAS accompagné des justificatifs de dépenses et de recettes.

Une permanence a lieu le dernier jeudi du mois (tenue par Charlotte BOUZIGE, agent accueil – CCAS-Cimetières) pour remettre ces chèques. Le montant des chèques est calculé selon le « reste à vivre » et le nombre de personnes dans le foyer.

Le reste à vivre = ressources (salaire, pôle emploi, CAF, retraite...) – les charges (EDF, Téléphone, Loyer, Chauffage, assurance, mutuelle, dettes...). Cette somme est divisée par

1^{ère} personne majeurs = 1 / personne de plus de 14 ans = 0.5 / personne de – 14 ans = 0.3

- Exemple : un couple avec 5 enfants :

1^{ère} personne = 1 / 2^{ème} personne majeure = 0.5 / enfant de 18 ans = 0.5 / enfant de 16 ans = 0.5 / enfant de 13 ans = 0.3 / enfant de 10 ans = 0.3 / enfant de 8 ans = 0.3

Total de 3.4

Ressources de 1700€, charges de 1000€ (1700-1000/ 3.4= 205.90€ de reste à vivre soit inférieur au 400€ toléré.

Cette famille composée de sept personnes percevra 90€ (30€ personne seule + 10€ supplémentaire par membre du foyer)

- Actuellement **15 familles bénéficiaires**

Mme Solange demande le type de bénéficiaires : lecture faite (sans nommer les identités), leur âge et situation familiale. Les bénéficiaires sont des personnes allant de 30 ans à 90 ans, des personnes seules, en couple avec ou sans enfants.

➤ **Aides humaines**

- Être à l'écoute des besoins
- Aide au montage des dossiers administratifs (demande de logements...), maintenir le lien avec les services sociaux

- Favoriser le lien avec la Maison France Service, le CLIC, les assistantes sociales, les associations caritatives locales, et autres partenaires.
- Proposition d'accueil sur rdv avec l'élue en charge des affaires sociales, Vice-Présidente du CCAS Mme Karine LIEVIN. Les secrétaires d'accueil informent (via la boîte mail) l'élue des demandes de RDV.